

L'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) et l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS): Éduquer pour protéger et émanciper dans le respect des Droits humains.

La Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains, promeut une éducation affective, relationnelle et sexuelle fondée sur les droits humains. Cette éducation est basée sur un enseignement progressif et structuré dès le plus jeune âge, essentiel pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, garantir l'égalité entre les sexes et favoriser l'épanouissement de chacun.

Les chiffres concernant les violences dont sont victimes les enfants et les adolescents sont accablants :

- ✦ 40 % des femmes victimes de violences sexuelles avaient moins de 15 ans au moment des faits.
- ✦ En 2019, plus de la moitié des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité étaient mineures.
- ✦ En France, un enfant est abusé toutes les trois minutes (160 000 par an).

Force est de constater que la société échoue à protéger les plus jeunes alors qu'ils sont vulnérables !

Dès lors, l'éducation à la vie affective et sexuelle est indispensable dans la mesure où elle est liée aux droits fondamentaux de chaque individu : respect, dignité, consentement, égalité et bien-être.

C'est pourquoi nous soulignons l'importance de la mise en œuvre des deux programmes complémentaires au sein de l'Éducation nationale :

- ✓ L'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) dès l'âge de 3 ans.
- ✓ L'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) dès l'âge de 11 ans.

L'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) constitue le premier socle d'apprentissage. Dès la maternelle et jusqu'à l'entrée au collège, elle favorise le respect de l'intimité et des droits et pose les bases d'une citoyenneté éclairée.

À travers des activités adaptées à chaque âge, l'EVAR permet aux enfants de :

- ◆ Connaître leur corps et leurs émotions pour mieux les exprimer
- ◆ Apprendre les bases du respect et du consentement, comment le solliciter, l'exprimer et respecter le refus.
- ◆ Comprendre l'égalité filles-garçons, en déconstruisant les stéréotypes de sexe et de genre.
- ◆ Développer des compétences relationnelles favorisant des interactions bienveillantes.

Loin d'être une intrusion dans l'intimité, l'EVAR est un outil puissant de prévention des violences et des discriminations, qui donne aux enfants les clés pour évoluer dans un environnement sain et sécurisé.

L'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) prend le relais à partir de 11 ans. Elle intègre tous les apprentissages de l'EVAR, tout en y ajoutant des connaissances essentielles sur la sexualité, la santé reproductive et les droits humains.

Les objectifs de l'EVARS sont multiples :

- ◆ Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement en enseignant les notions de consentement, de respect et de droit.
- ◆ Sensibiliser aux identités et orientations sexuelles, pour favoriser une société plus inclusive et respectueuse des diversités.
- ◆ Fournir des informations sur la santé sexuelle et reproductive, en expliquant les moyens de contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST).
- ◆ Donner aux jeunes une autonomie progressive dans leurs choix affectifs et sexuels, pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et responsables.



L'EVARS est un vecteur d'émancipation, qui permet aux jeunes de vivre leur sexualité en toute sécurité, sans honte ni tabou, dans un cadre respectueux des droits humains. Elle permet d'aborder le consentement, de détecter les comportements abusifs et d'apprendre à demander de l'aide en cas de danger.

Ces programmes constituent donc une réponse éducative essentielle pour prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Refuser cette éducation, c'est maintenir les jeunes dans l'ignorance, les exposer à des violences évitables et bafouer le droit à une éducation sexuelle qui est un droit humain protégé par notre droit interne, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les conventions de Nations-Unies.

La Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains porte une vision fondée sur :

- ◆ Le droit à l'intégrité physique et psychologique
- ◆ Le droit à l'égalité entre les sexes
- ◆ Le droit à l'information et à l'éducation

Et appelle à défendre et diffuser l'EVAR et l'EVARS comme un droit humain fondamental destiné à protéger les plus jeunes.

Pour cela il convient de :

- ✓ Former les enseignants et les professionnels de l'éducation pour garantir un enseignement de qualité, respectueux des valeurs de chacun.
- ✓ Mener des campagnes d'information pour lever les malentendus, mobiliser et impliquer les familles autour de cette éducation essentielle.
- ✓ Assurer un cadre légal et des moyens renforcés pour faire de l'éducation affective et sexuelle un véritable levier de changement social.

